



ASSOCIATION SPORTIVE (Loi 1901)



Education à la responsabilité et à la citoyenneté, formation et initiation sportive restent les axes prioritaires de notre projet d'AS, pour des **élèves qui choisissent de s'engager sur les pratiques en fonction de leurs goûts et de leur disponibilité**.

Nous proposons donc :

- ☐ des entraînements dans la semaine de 12h30 à 13h25 (les enfants déjeunent de 13h30 à 13h55) et le mercredi de 14h00 à 16h00,
- ☐ des compétitions et des rencontres qui ont lieu le mercredi après-midi (nombre et fréquence variables en fonction des activités)
- ☐ une formation de « jeunes officiels » : Arbitre, Reporter, Secouriste, Dirigeant, Coach, Organisateur

La licence de l'Association Sportive dont le coût est de **25 €** permet de participer à toutes les activités proposées, la prise en charge du transport vers les lieux de compétition, ainsi que le prêt de matériel.

Pour les élèves participant à la voile ou au char à voile le mercredi après-midi, le coût de la licence sera de **40 €**, **cette licence leur permettra de faire toutes les autres activités sportives des mercredis et des midis**.

L'inscription reste possible tout au long de l'année scolaire

BULLETIN D'ADHESION / AUTORISATION PARENTALE A L'ASSOCIATION SPORTIVE (à rendre avec le dossier d'inscription au secrétariat ou au professeur d'E.P.S. en cours d'année)

Je soussigné (e)..... représentant légal

Adresse :CP..... Ville

N° tél. portable : Mail.....@.....

Autorise : l'élève :né(e) le
.....classe.....

☐ à participer aux activités de l'Association Sportive qui sont : **entourer la ou les activités ainsi que le(s) rôle(s) de Jeune Officiel (non obligatoire) choisis au début d'année. Il sera possible de modifier ce choix en cours d'année**

- Activités loisirs ou compétitions à l'année : Handball Surf (sept/déc) + (mars/juin) Voile Volley-ball
Escalade Sauvetage Côtier Pentathlon moderne (laser run / escrime)
- Activités loisirs : Futsal - Basket – Badminton - Activités de Pleine Nature - char à voile
- Activités ponctuelles (1 journée) : Journée Beach (septembre) - Cross - Raid - Sortie d'AS (acrobranche...)
- Jeune Officiel lors de différents événements : Arbitre - Reporter - Secouriste - Dirigeant de l'AS - Coach - Organisateur

☐ oui ☐ non le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité.

☐ oui ☐ non le professeur responsable ou « le jeune reporter » à prendre en photo ou filmer l'élève à des fins pédagogiques et de diffusion (site du collège – Presse locale – communication interne)

Votre enfant devra s'inscrire avant le début de l'activité et s'informer sur les panneaux d'affichage dans le hall, auprès des profs d'EPS ou sur le padlet (accessible depuis le site du collège ou avec le QRcode en haut de la page).

Attention certaines activités ont des places limitées.

Fait àle

Signature

REGLEMENT

- Chèque de 25 € ou de 40 € établi à l'ordre de « Association Sportive du Collège Le Bocage »

Ou

- Pour tout versement en espèces et chèque Pass (enfant dinardais seulement) voir avec l'enseignant d'EPS **à la rentrée**

Le maillot de l'Association Sportive est offert pour les participants aux compétitions ou aux rencontres